



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Urp-bru@international.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL -
AMENDMENT
DEMANDE DE PROPOSITION
- MODIFICATION**

Proposal To: Department of Foreign Affairs Trade and Development.

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition aux: Ministère des Affaires étrangères, commerce et développement

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté Le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toutes feuilles ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution

Foreign Affairs, Trade and Development / Affaires étrangères, commerce et développement, SPBC
200 Promenade du Portage,
Gatineau, QC

Title – Sujet	
Services de gestion de fonds pour le projet de Fonds axé sur les résultats en matière d'éducation en Colombie (OFFER).	
Solicitation No. – N° de l'invitation 24-251054	Date April 3, 2024 / Le 03 avril 2024
Amendment No. - N° de modification	003
Client Reference No. – N° référence du client 24-251054	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
File No. – N° de dossier 24-251054	CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME
Solicitation closes – L'invitation prend fin at – à 02 :00 PM / 14 :00h on – le April 10, 2024 / le 10 avril 2024	Time Zone - Fuseau horaire EDT/HAE
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Isabelle Doray – Senior Contracting Officer	Buyer Id – Id de l'acheteur
E-mail : grant.bott@international.gc.ca	FAX No. – N° de FAX
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :	
Department of Foreign Affairs, Trade and Development (DFATD)/ Ministère des Affaires étrangères, commerce et développement (MAECD)	

Delivery required - Livraison exigée	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print) -Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature _____	Date _____



La présente modification #3 de la demande de propositions vise à :

(A) Répondre à des questions relatives à la Demande de propositions (DDP)

(B) Indiquer les changements apportés à la DDP

(A) QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION #1.

À l'annexe E-3, dans le tableau contenant les critères cotés pour l'expérience du soumissionnaire (RC1), vous indiquez que, pour qu'un projet soit admissible à l'évaluation, il doit :

- Inclure une structure de paiement base sur les résultats
- Avoir été complété le 1er janvier 2011 ou après (résultats évalués et payés)
- Avoir une valeur globale du projet d'au moins 1 M\$ CA par année, lorsque le montant de 1 M\$ CA fait référence au montant du contrat détenu par le soumissionnaire pour exécuter des fonctions de gestion de projet (c'est-à-dire, pas le montant des paiements de résultats, des investissements ou d'autres montants qui peuvent avoir été dépensés pour d'autres activités de projet menées par d'autres au cours d'une année.

D'après notre expérience, compte tenu de la nature émergence du champ paiement par résultats, il y a moins de 2 projets complétés dans le monde où le contrat de gestion de projet sous-jacent était si important, de sorte que ces exigences limiteraient considérablement le domaine des entreprises éligibles à soumissionner pour cette DDP, à l'exclusion de nombreuses organisations ayant une riche expérience dans ce domaine. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que nous avons effectivement interprété vos lignes directrices correctement ? Seriez-vous ouvert à l'assouplissement ou à la réduction de la taille du contrat requis ?

RÉPONSE #1.

Nous sommes d'accord et nous avons supprimé la référence à une valeur contractuelle annuelle minimale de 1 M et nous avons également supprimé la définition d'un « projet ».

QUESTION #2.

À l'annexe E-3, dans le tableau contenant les critères cotés pour deux de vos catégories de ressources (RC3, RC4), vous indiquez que la ressource doit « démontrer son expérience dans la gestion de projets qui intègrent une approche de financement innovant, des programmes des paiements basés sur les pour résultats » et que « la ressource DOIT avoir effectué les tâches du projet pendant une durée minimale d'au moins douze (12) mois consécutifs (1 an) ».

D'après notre expérience, compte tenu des pratiques contractuelles habituelles pour le travail technique et de gestion de projet dans le domaine des programmes des paiements basés sur les résultats, il est peu probable qu'une personne ait rempli les fonctions requises pour un seul projet sur une année entière, car les contrats ont tendance à être brisés en morceaux (p. ex. portée, conception, structuration, gestion du rendement, etc.) et souvent contractés sans continuité (avec de nouvelles offres émises au fur et à mesure que les fonds et les partenaires sont sécurisés). Cette exigence limite considérablement l'univers des personnes ayant une expérience précieuse qui pourrait être mise de l'avant pour l'équipe. Seriez-vous en mesure d'assouplir cette exigence pour permettre aux personnes qui ont rempli les fonctions requises sur une période d'au moins 1 an dans des projets différents ou consécutifs à la place ?

RÉPONSE #2.

Canada n'est pas d'accord avec cette demande de changement.



QUESTION #3.

En raison des multiples conversations qui impliquent la création d'un partenariat solide pour un engagement à long terme comme l'OFFER, nous demandons gentiment une prolongation de trois semaines pour soumettre la proposition (jusqu'au 24 avril). AMC serait-il disposé à envisager une prolongation ?

RÉPONSE #3.

Le Canada acceptera de prolonger la date de clôture de la DDP au 10 avril 2024.

(B) MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DDP

1.

SUPPRIMER:

CC1, en totalité; et

INSÉRER:

Expériences du Soumissionnaire	
CC1	<p>Le soumissionnaire devrait décrire son expérience en matière de gestion de projets qui comprend la mobilisation de multiples intervenants et une structure de paiement basé sur les résultats.</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un bref résumé pour chacun des trois (3) projets, et indiquer clairement les tâches qu'il a effectuées, ainsi que les produits livrables réalisés à toutes les étapes du projet.</p> <p>REMARQUE :</p> <p>Les projets DOIVENT avoir été achevés le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date.</p> <p>Si, dans la soumission, le nombre de projets présentés excède le nombre stipulé dans un critère d'évaluation, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) ne prendra en considération que les trois (3) premiers projets dans l'ordre de présentation.</p> <p>L'évaluation portera sur l'expérience cumulative; par conséquent, il n'est pas nécessaire que chaque projet comporte tous les éléments</p>

2.

SUPPRIMER :

Dans Partie 2 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, **section 2.4 – Demandes de renseignements – en période de soumission** en totalité; et

INSÉRER :

2.4 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par **COURRIEL SEULEMENT** à l'autorité contractante grant.bott@international.gc.ca **au moins trois (3) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.



Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

3.

SUPPRIMER:

Date de clôture de la sollicitation: 3 avril 2024 à 14:00h HAE; et

INSÉRER:

Date de clôture de la sollicitation: 10 avril 2024 à 14:00h HAE.